

## Comment contacter le service des impôts?

Tous les nouveaux horaires



Comment contacter le service des impôts?

Le **Service des Impôts des Particuliers d'Auch** vous accueille, sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h, et, sur rendez-vous, les lundis et mercredis 13 h 30 à 16 h 30. Pour vos questions concernant la taxe foncière, rendez-vous, tous les matins sauf le mercredi. Vous pouvez contacter le service par téléphone au **05 62 61 50 50**, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h.

Le **Service des Impôts des Particuliers de Condom** vous accueille, sans rendez-vous, les lundis, mercredis, vendredis, de 8 h 45 à 12 h, et, sur rendez-vous, les mardis et jeudis de 8 h 45 à 12 h. Contact par téléphone au **05 62 68 31 50**, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h.

Le **Service des Impôts des Particuliers de Mirande** vous accueille les lundis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30, les mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h, et le vendredi, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h. Contact par téléphone au **05 62 66 50 40** les lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30, et le vendredi de 8 h 45 à 12 h.

Ces horaires sont valables jusqu'au 31 décembre 2020 ; ils seront susceptibles d'évoluer en 2021.

Vous pouvez également consulter le site internet [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), sur lequel vous trouverez de nombreuses informations.

Vous pourrez, en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel adresser vos questions depuis votre messagerie sécurisée, ou solliciter un rendez-vous en cliquant sur « contacts ».

Pour toute question relative à l'impôt sur le revenu, vous pouvez également contacter le service d'assistance dès 8 h 30 et jusqu'à 19 h, en composant le **0809 401 401**, service gratuit + prix de l'appel.